

DÉLIBÉRATION du conseil d'administration de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 14 avril 2025

Délibération n° 2025 – 14/04/2025 – 3

Verbatim du conseil d'administration du 13 mars 2025

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts,
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe

Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19 Membres présents : 22 Membres représentés : 6 Total : 28	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 28 Pour : 28 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 13 mars 2025.**

Dijon, le 15 avril 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 13 mars 2025

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement

**Verbatim du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe
Séance du 13 mars 2025**

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Patrick CHARLOT,
Monsieur Bruno DOMENICHINI,
Monsieur Luc IMHOFF,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Madame Emmanuelle PUCÉAT,
Monsieur Vincent THOMAS,
Monsieur Stéphane TIZIO.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Paul ALIBERT,
Monsieur Laurent BRACHAIS,
Monsieur Carlos CASTILLO (procuration à Monsieur Laurent BRACHAIS),
Madame Peggy CÉNAC-GUESDON,
Monsieur François JARRIGE (procuration à Madame Peggy CÉNAC-GUESDON),
Madame Elsa LANG RIPERT,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (procuration à Madame Michaële HERBST),
Monsieur Éric DAUBIGNEY,
Madame Michaële HERBST,
Madame Virginie KILANI,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Oumar SOW,
Madame Nathalie THOMAS.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Monsieur Julian DEMANGEOT,
Monsieur Jean FEVRE,
Monsieur Aina NICOLLE,
Monsieur Maxence ROULLIAT,
Monsieur Antoine SABATIER,
Madame Lune STECZYCKI.

Membre absent

Monsieur Jurgens TYLL.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Laurence ATTUEL-MENDES, BSB Dijon-Bourgogne,
Madame Xavière CASTANO, Crossject,
Madame Anne-Léonore DARDENNE, École supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté (ESM),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX, SNPTES,
Monsieur Denis HAMEAU, Dijon métropole,
Monsieur Jean-Michel LEFAURE, Planet Bourgogne,
Monsieur Brice LETHIER, Lycée Carnot,
Madame Adeline NAZARENKO, CNRS (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Monsieur Lionel PASCINTO, CHU Dijon-Bourgogne,
Madame Laetitia MARTINEZ, Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Valérie BORDE, Directrice du pôle finances,
Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Murielle PIERRE, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,
Monsieur Ludovic RICHARD, Agent comptable.

Invités

Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'Université Bourgogne Europe,
Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle des ressources humaines.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles :
Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbaire, Madame Annie Favier.

Ordre du jour

Élection du Président de l'Université Bourgogne Europe

VERBATIM
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe
Séance du 13 mars 2025

La séance est ouverte à 9h00
sous la présidence de Madame Lucy Moser-Jauslin

-:-:-:-:-

Mme Moser-Jauslin.- Bonjour à toutes et à tous, permettez-moi de me présenter. Je suis Lucy Moser-Jauslin, en ma qualité de doyenne de notre conseil j'ai grand plaisir à vous souhaiter la bienvenue pour cette réunion du conseil d'administration de l'Université Bourgogne Europe. Avant de commencer, je vais vous demander de vous présenter avec votre nom et votre qualité pour ce conseil.

Mme Dardenne.- Anne-Léonore Dardenne, directrice par intérim, directrice adjointe de l'École supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté.

M. Fèvre.- Bonjour, Jean Fèvre, élu étudiant au conseil d'administration.

M. Nicolle.- Bonjour, Aina Nicolle, élu étudiant au conseil d'administration.

Mme Steczycki.- Bonjour, Lune Steczycki, élue étudiante au conseil d'administration.

M. Demangeot.- Bonjour, Julian Demangeot, élu étudiant au conseil d'administration.

M. Sabatier.- Bonjour, Antoine Sabatier, également élu étudiant.

Mme Attuel-Mendes.- Bonjour, Laurence Attuel-Mendes, directrice juridique et relations institutionnelles et gouvernance de BSB, représentante des établissements associés au CA.

M. Alibert.- Bonjour, Paul Alibert, enseignant-chercheur à l'UFR SVTE, élu sur la liste CFDT, collègue B.

M. Domenichini.- Bonjour, Bruno Domenichini, élu sur le collège A et je travaille à l'UFR Sciences et techniques, là où nous sommes.

Mme Thomas.- Bonjour, Nathalie Thomas, adjointe à la responsable administrative de l'UFR Sciences humaines, élue sur la liste des représentants des administratifs sur la liste CFDT.

M. Daubigney.- Bonjour, Éric Daubigney, responsable logistique à l'UFR Santé, élu au collège BIATSS, CFDT.

Mme Rousseaux.- Bonjour, Sandrine Rousseaux, actuelle VP déléguée à la formation licences et masters.

M. Léthier.- Bonjour, Brice Léthier, proviseur du lycée Carnot, personnalité extérieure au titre des établissements du secondaire.

M. Lefaure.- Bonjour, Jean-Michel Lefaure, dirigeant d'entreprise dans l'informatique et élu à ce titre.

M. Imhoff.- Bonjour, Luc Imhoff, professeur de chimie, élu au collège A sur la liste portée par Vincent Thomas.

Mme Pucéat.- Bonjour, Emmanuelle Pucéat, professeur en géochimie à l'UFR SVTE, élue collègue A sur la liste portée par Vincent Thomas.

M. Charlot.- Bonjour, Patrick Charlot, professeur de droit public, élu au collègue A sur la liste intersyndicale.

Mme Cénac-Guesdon.- Bonjour, Peggy Cénac, élue dans le collègue B sur la liste intersyndicale, Résister, rassembler, reconstruire.

Mme Kilani.- Bonjour, Virginie Kilani, élue SNASUB-FSU.

M. Sow.- Bonjour, Oumar Sow, élu SNASUB-FSU pour le collègue BIATSS.

M. Ranc.- Bonjour messieurs-dames, Emmanuel Ranc, je suis directeur général des services adjoint.

M. Falbaire.- Pierre-Alexandre Falbaire du pôle des affaires juridiques et institutionnelles.

M. Bourgeon.- Bonjour, Jean-Marc Bourgeon, directeur du pôle des affaires juridiques et institutionnelles.

Mme Pierre.- Bonjour, Murielle Pierre, DGS adjointe.

Mme Michel.- Bonjour, Carine Michel, vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire.

M. Delmas.- Bonjour, Dominique Delmas, actuel conseiller spécial du président

M. Richard.- Bonjour, Ludovic Richard, agent comptable.

Mme Borde.- Bonjour, Valérie Borde, directrice du pôle finances.

Mme Lorentz.- Bonjour, Valérie Lorenz, directrice du pôle RH.

Mme Bronner.- Bonjour, Laurence Bronner, DGS adjointe.

M. Ligan.- Bonjour, Guy-Daniel Ligan, élu BIATSS.

M. Brachais.- Bonjour, Laurent Brachais, maître de conférences à Polytech Dijon, élu collègue B.

M. Thomas.- Bonjour, Vincent Thomas, élu collègue A et professeur de droit à l'UFR Droit, sciences économique et politique.

M. Tizio.- Bonjour, Stéphane Tizio, professeur d'économie à l'UFR Droit, sciences économique et politique, élu collègue A.

M. Pascinto.- Bonjour, Lionel Pascinto, directeur général adjoint du CHU, centre hospitalier universitaire Dijon Bourgogne, suppléant de Freddy Serveaux, directeur général, représentant des établissements de santé, personnalité extérieure.

Mme Castano.- Bonjour, Xavière Castano, cofondatrice de Crossject et conseil d'administration du MEDEF, élue en tant que représentante des entreprises.

Mme Herbst.- Bonjour, Michaële Herbst, élue sur la liste SNPTES- AI-UNSA.

M. Deroussiaux.- Bonjour, Arnaud Deroussiaux, personnalité extérieure, représentant des organisations syndicales.

Mme Lang Ripert.- Bonjour, Elsa Lang Ripert, directrice de l'INSPE, élue au collègue B.

M. Gomet.- Bonjour, Cyril Gomet, directeur de cabinet de l'Université Bourgogne Europe.

M. Hameau.- Bonjour, Denis Hameau, je représente François Rebsamen pour Dijon métropole et la Ville de Dijon.

M. Didier.- Gracian Didier, je représente la rectrice de région académique.

Mme Serée-Chaussinand.- Christelle Serée-Chaussinand, doyenne de l'UFR Langues et communication.

M. Helleu.- Alain Helleu, je suis le DGS de l'Université Bourgogne Europe. Bonjour tout le monde.

Mme Moser-Jauslin.- Et je suis Lucy Moser-Jauslin, professeur de mathématiques à l'UFR Sciences et techniques.

Nous allons commencer. On a reçu une convocation le 6 mars, nous appelant à nous réunir aujourd'hui pour un point d'ordre du jour, c'est l'élection du président. Cette élection intervient après la consultation des 18 et 19 février où la communauté universitaire a été appelée à choisir les membres de nos trois conseils. Après l'élection, les personnalités extérieures ont été nommées et élues, le 4 mars notre conseil d'administration a élu quatre personnalités extérieures et maintenant le conseil est complet pour procéder à l'élection du président de l'Université Bourgogne Europe. Nous avons reçu de la part du PAJI, une seule candidature à cette fonction, celle de Vincent Thomas. Je vais maintenant donner la parole à Vincent Thomas pour une présentation d'une quinzaine de minutes sur sa candidature.

M. Thomas.- Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration, comme vient de le rappeler Madame la Présidente, notre conseil se réunit ce matin pour choisir son nouveau président qui est aussi le président de l'Université Bourgogne Europe. Comme j'en ai fait déclaration le 3 mars dernier, déclaration qui vous a été transmise, j'ai l'honneur de vous présenter ma candidature à l'exercice de ces fonctions.

Cette candidature est un peu particulière parce que elle intervient un an presque jour pour jour après ma précédente candidature à cette même fonction. Vous en connaissez les raisons. Ce qui avait motivé l'an passé ma démarche était de porter une ambition pour notre établissement, reposant sur une stratégie renouvelée, dans un cadre institutionnel nouveau.

Mon propos de ce matin ne portera pas sur les propositions assez nombreuses que les listes « Unissons nos talents » ont formulées durant la campagne. D'abord, parce que ces propositions sont connues de tous et notamment de vous toutes et vous tous, puisque vous êtes impliqués dans cette campagne au point d'avoir été élus. Et puis, elles ont été soumises à votre appréciation critique durant plusieurs semaines, ensuite, parce que ces propositions, comme les règles électorales l'exigent, elles vous ont été transmises en même temps que ma déclaration de candidature, en amont de cette réunion du conseil d'administration.

Il s'agira donc ce matin de dépasser un peu la lettre des propositions pour présenter ou plutôt en rappeler l'esprit qui les anime. Cela fait maintenant cinq ans que l'équipe de gouvernance agit au service de la communauté. Son action, depuis 2020, se fonde sur trois valeurs qui lui ont constamment servi de boussole, l'humanisme, l'ouverture et l'ambition. Il n'est pas question pour ma part de les remettre en cause dans l'action qui guidera ma présidence, si jamais vous m'accordez votre confiance au cours des quatre prochaines années. Alors, au-delà de ces trois valeurs, quel sera l'esprit de cette action ? Cet esprit s'inscrit d'abord dans le contexte des dernières années, s'agissant des grandes questions intéressant notre université, grandes questions comme celle des ressources humaines, celle de l'adaptation de notre offre de formation à l'évolution du monde qui nous entoure, celle encore de la recherche dont l'excellence partagée a été une constante préoccupation, celle enfin de la condition étudiante pour laquelle nous avons mené des actions inédites en France et encore trop rares à travers le monde, je pense bien sûr, mais pas seulement, à la commission solidarité étudiante. Pour chacun de ces piliers de nos missions, nous avons écouté, accompagné, arbitré lorsque cela était nécessaire, toujours dans une volonté de progrès, parfois dans des conditions très contraintes par les moyens insuffisants dont l'université dispose.

Je vous l'assure aujourd'hui, cette manière de faire ne changera pas si vous m'accordez votre confiance, sinon peut-être pour s'améliorer là où elle doit l'être. Cet état d'esprit s'inscrit aussi dans l'action engagée depuis mars 2024, depuis un an. Cette année qui s'achève a permis d'obtenir la création, par un décret du 4 décembre dernier, de l'EPE, de l'établissement public expérimental Université Bourgogne Europe et de poser les premières pierres de la stratégie qui a été conçue collectivement par les communautés des 12 établissements qui ont décidé de joindre leurs forces dans l'UBE.

Comme nous nous y étions engagés, l'UBE s'est construite sur un principe démocratique conforme aux dispositions du droit commun du code de l'éducation. Le conseil d'administration, qui se réunit aujourd'hui pour la première fois dans le cadre de l'établissement public expérimental, a conservé plus de

74% de représentants du personnel et des étudiants. Il en est de même pour la commission de la formation et de la vie universitaire et la commission de la recherche et du CAC évidemment, le conseil académique qui réunit ces deux formations, dont les prérogatives des unes et des autres instances et la représentativité ont été maintenues.

Quant au projet, il repose sur ce qui a fait le succès de notre établissement dans sa dimension disciplinaire ou plutôt pluridisciplinaire, ainsi que dans sa dimension institutionnelle et à ce sujet, contrairement à d'autres, nous n'avons pas cédé à la tentation de créer des collèges universitaires confisquant aux composantes leur rôle de support aux laboratoires et leurs prérogatives sur l'offre de formation, de master notamment. Il nous a en effet paru contre nature de couper le lien qui existe entre la recherche et la formation fut-elle la formation de licence. Il nous fallait préserver la cohésion des équipes d'enseignants et de chercheurs, cohésion qui s'illustre dans le statut d'enseignant-chercheur. C'est pourquoi dans l'UBE, les composantes et leurs missions n'ont pas été modifiées. Ça, c'est pour l'aspect institutionnel.

Sur le fond du projet que l'Université Bourgogne Europe porte, ici, en revanche, je crois que l'innovation est le maître-mot de ce projet. Je ne vais pas m'appesantir sur le contenu du projet qui a été largement discuté au cours des deux dernières années au sein de nos communautés. Vous le savez, les graduate schools ont été créées, 14 programmes gradués ont commencé en septembre dernier, d'autres sont en cours pour la rentrée prochaine. C'est sans doute ce qui est le plus visible, le plus spectaculaire dans le projet, mais le véritable projet concerne les liens nouveaux qui commencent déjà à se tisser à bas bruit avec nos partenaires, singulièrement avec les établissements-composantes, l'École des beaux-arts, l'École supérieure de musique, bien sûr, mais aussi avec les autres établissements, les établissements associés et partenaires. Si vous m'accordez votre confiance, ma première mission sera de poursuivre le travail entamé qui, je crois, commence sur de très bonnes bases. Le poursuivre dans un objectif de réussite, la réussite de l'Université Bourgogne Europe qui, vous le savez, est entrée dans sa phase expérimentale. Cette phase va durer deux ans, deux ans pour transformer l'essai, deux ans pour convaincre l'État qu'il a eu raison de nous faire confiance.

De mon point de vue, cet objectif sera atteint si trois conditions sont réunies.

La première condition tient au fonctionnement institutionnel de l'établissement ou, en d'autres termes, à sa capacité à mener les missions qui sont les siennes grâce au fonctionnement efficace de ses instances c'est-à-dire son CA, sa CFVU, sa CR, son CAC, comme je les ai citées tout à l'heure, mais aussi deux nouvelles instances, je vous le rappelle que sont le Conseil des chefs d'établissement et le Conseil d'orientation stratégique.

La deuxième condition tient au développement de liens nouveaux entre établissements dans le cadre souple mais structurant du projet commun. Cela nécessite notamment de favoriser l'implication de nos collègues dans l'animation et le développement des objets communs tels que les graduate schools, de faciliter l'élaboration de projets de formations nouvelles et de projets scientifiques entre établissements, d'accompagner aussi l'intégration des enseignants et des chercheurs qui le souhaitent des établissements partenaires, dans nos laboratoires, le tout dans l'intérêt bien compris de toutes les parties prenantes.

La troisième condition concerne les étudiants. La réussite de la phase expérimentale ne sera possible que grâce à une réelle intégration des étudiants des établissements-composantes et associés dans l'EPE. Certains étudiants découvrent d'ores et déjà un nouveau campus, leur campus désormais et les services que nous leur proposons. Ils vont bientôt recevoir une carte d'étudiant à l'effigie de l'Université Bourgogne Europe, à l'instar des étudiants de l'ex-Université de Bourgogne, ce qui accélérera probablement le mouvement d'intégration et participera au développement du sentiment d'appartenance. Leurs diplômes comporteront le sceau de l'EPE. Toutefois, au-delà de ces découvertes d'un nouvel environnement de travail, d'un nouvel univers, au-delà de ces symboles, il faudra, et cela fera partie du mandat qui s'ouvre, que les services et les moyens soient adaptés à l'accueil de ces jeunes gens qui ne comptaient pas jusqu'à présent dans nos effectifs.

Mais tout cela n'a de sens et ne réussira que si nos efforts collectifs portent le collectif nouveau que nous constituons ensemble. Le mandat qui s'ouvre doit permettre la construction d'une université renouvelée et forte de ses différences, une université qui se met en marche dans l'objectif de rayonner davantage afin de se rendre plus attractive et de rendre plus attractif le territoire sur lequel elle est établie. C'est ce qu'il faut réussir, dans un esprit d'ambition partagée, mais aussi dans cet objectif de toujours plus nous ouvrir vers l'autre, vers les autres, grâce à l'Alliance européenne que nous coordonnons et dans laquelle nous nous renforçons grâce à la création d'Université Bourgogne Europe et aux établissements qui nous ont rejoints. Au-delà de l'Alliance, il sera nécessaire de mener une politique de rayonnement dans le but d'accroître notre attractivité au bénéfice de nos diplômés, notamment de master, mais aussi au bénéfice de nos équipes de recherche. Cela nécessitera, notamment, de repenser notre politique de relations internationales à l'égard de certaines régions du monde. Je pense surtout à l'Asie et plus particulièrement à l'Inde, à laquelle nous nous ne sommes jamais véritablement intéressés jusqu'à présent. L'esprit d'ouverture et de collaboration devrait également souffler sur la région Bourgogne-Franche-Comté. Nous y sommes prêts et d'ailleurs, contrairement à certaines assertions que nous pouvons entendre ici et là, il n'a

jamais été question de ne plus travailler avec nos collègues enseignants et chercheurs de la région administrative. L'un des enjeux du mandat qui s'ouvre sera de faire en sorte que les principes d'équité et de sincérité s'imposent dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, aidé en cela par les acteurs territoriaux qui doivent assumer pleinement le principe d'égalité de traitement qui sied à l'action et à la politique mise en œuvre par toute entité démocratique de la République française.

Pour finir mon propos, le nouveau mandat qui s'ouvre, s'ouvre sur de nombreuses incertitudes budgétaires. Nul ne sait aujourd'hui comment le financement des universités va évoluer dans notre pays. Nous constatons toutefois, depuis plusieurs années, une diminution de l'engagement de l'État dans la compensation des charges obligatoires des universités. Il est fort probable que ce phénomène perdure. Si vous me renouvez votre confiance, sachez que je resterai combatif comme je l'ai été durant ces cinq dernières années, pour essayer, à ma mesure, avec mes moyens bien sûr, d'infléchir la politique à bien des égards inégalitaire de notre tutelle et de défendre, tant dans le cadre de mes fonctions de vice-président du Conseil moyens et personnels de France Universités, qu'au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mais aussi auprès des élus locaux et nationaux que je rencontrerai, de défendre les intérêts de notre Université Bourgogne Europe, ainsi que ceux de l'université française en général et de son modèle fondé sur le principe du service public, accessible à tous et au service de tous.

Je me tiens à votre disposition pour toute question et je vous remercie de votre attention.

Mme Moser-Jauslin.- Merci pour cette présentation, on va passer aux questions ou aux commentaires. Donc Vincent Thomas est à votre disposition, est-ce qu'il y a des questions, des commentaires ?

Mme Martinez.- Bonjour, je me permets simplement une expression, d'une part pour excuser mon retard mais l'horaire qui m'avait été communiqué n'était pas le bon, j'avais encore 9h30 donc je pensais être en avance, je suis donc navrée d'arriver si tardivement. Comme je l'ai évoqué avec le président, je ne pourrai pas participer au vote parce que je ne suis pas encore désignée officiellement, ça devrait intervenir lors de la prochaine commission permanente donc dans un esprit de transparence, je tenais à l'exprimer. Mais il était important pour la Région d'être présente ce matin. Après les élections de l'année dernière, le scrutin de cette année est venu conforter l'équipe sortante et je crois qu'il est important de pouvoir respecter l'expression démocratique qui s'est exprimée, a fortiori avec un taux de participation important. Je crois qu'il est aussi important aujourd'hui de pouvoir se tourner vers l'avenir pour pouvoir construire dans l'intérêt des étudiants et des étudiantes. Et c'est d'ailleurs dans cet esprit que le SRESRI, qui a été adopté lors de la dernière assemblée plénière a été présenté, tenant compte de l'évolution de l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne-Franche-Comté et avec un fort esprit de concertation, tant dans l'élaboration du document qu'encore aujourd'hui dans sa déclinaison plus opérationnelle dans les futurs règlements d'intervention qui interviendront. Bien sûr, et je le souligne et ça a été évoqué par Vincent Thomas à l'issue de son propos, n'ayant malheureusement pas pu en entendre le démarrage, la dimension régionale Bourgogne-Franche-Comté doit toujours maintenir son importance. Elle existe aujourd'hui, au travers de divers outils, des outils opérationnels comme le COPIL académique qui se réunira encore ce vendredi, mais aussi avec la convention de coordination territoriale qui a été signée par l'ensemble des établissements, nous en parlions encore ce lundi et qui, je crois, sera prochainement présentée dans cette instance, comme d'ailleurs elle l'a déjà été dans différentes instances et pour laquelle la Région porte un regard bien évidemment très attentif. Je ne serai pas plus longue.

M. Hameau.- Pour Dijon métropole, je me félicite qu'on démarre bien cette matinée et qu'on puisse, après qu'on ait exprimé notre confiance ou pas à cette candidature, chacun fera ce qu'il veut, en tout cas, moi j'exprimerai ma confiance, dire aussi que il est temps de tourner une page, donc c'est le moment et que, en tout cas pour Dijon métropole, il sera essentiel que un traitement équitable soit fait à chacun des deux EPE. C'est tout ce que j'avais à dire.

Mme Moser-Jauslin.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Dans ce cas, on peut poursuivre la procédure.

Considérant que Monsieur Vincent Thomas s'est porté candidat ;

Considérant que conformément à l'article 8 de l'arrêté du 21 février 2025, Monsieur Vincent Thomas a exposé en début de séance son programme pendant environ 15 minutes et ensuite répondu aux questions des administrateurs ;

Considérant qu'en vertu de l'article L. 712-2 du code de l'éducation et de l'article 26 des statuts de l'Université Bourgogne Europe, l'élection s'effectue à la majorité absolue des membres en exercice du conseil d'administration ;

Considérant que le conseil d'administration se compose de 37 membres en exercice, la majorité absolue requise pour l'élection du Président est à hauteur de 20 voix.

On va maintenant voter à bulletin secret.

Il est procédé au vote à bulletin secret puis au dépouillement

Monsieur Vincent Thomas : 25 voix

Bulletins blancs : 11

M. Bourgeon.- Monsieur Vincent Thomas a obtenu 25 voix, la majorité absolue est atteinte. Monsieur Vincent Thomas est élu Président de l'Université Bourgogne Europe.

Applaudissements

M. Thomas.- Merci beaucoup.

Mme Moser-Jauslin.- Félicitations, Vincent Thomas est élu Président de l'Université Bourgogne Europe. Est-ce qu'il y a d'autres points à soulever pour ce conseil ? Non, donc cette séance de notre conseil d'administration est terminée, merci beaucoup à tout le monde.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h40)

Le Président

Vincent THOMAS